

PRODUITS COSMETIQUES

Réglementation européenne : répondre aux exigences du DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT (DIP)
Niveau 2 – Approfondissement (éléments clefs, cas concrets, retours d'expérience)

INSTITUT SCIENTIS est enregistré en tant qu'organisme de formation (numéro n° 11 75 54659 75).

DATES

- Jeudi 22 Juin 2017
- Jeudi 14 Décembre 2017

LIEU

PARIS (plan d'accès transmis avant la formation).

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances dans le domaine de la réglementation européenne relative aux produits cosmétiques notamment concernant :
 - Le DIP
 - La notification
 - Le calcul de marges de sécurité

FONCTIONS CONCERNEES

- Affaires réglementaires.
- R&D.
- Laboratoires de contrôle physicochimie et microbiologiques.
- Qualité.
- Marketing & Commercial.

PROGRAMME

I. Points clefs de la réglementation cosmétique européenne

- Produit cosmétique : définition et frontières
- Les principaux intervenants de la filière cosmétique
- La déclaration d'établissement ANSM : suis-je concerné(e) ?
- Etiquetage : quelles sont les règles ?

II. Comment répondre aux exigences du DIP ?

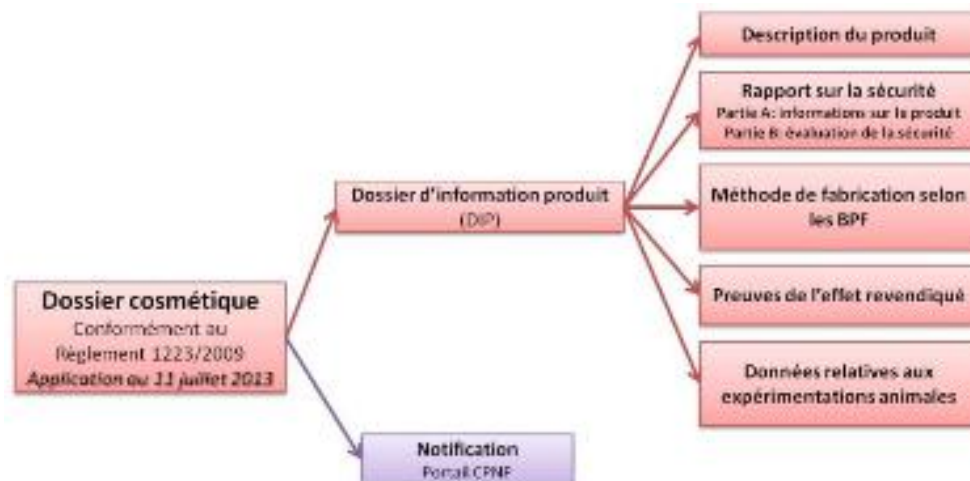
- Description du produit cosmétique : comment établir le lien entre le produit cosmétique et son dossier ?

- Rapport sur la sécurité : du recueil des données requises jusqu'à leur interprétation par l'évaluateur, comment anticiper ?
- Formule : conformité réglementaire, substances préoccupantes (allergènes, CMR, SVHC, nanomatériau)
 - Spécifications des matières premières et du produit fini
 - Stabilité du produit fini : durabilité, PAO, qualité microbiologique
 - Informations sur le conditionnement
 - Utilisations du produit cosmétique et données d'exposition
 - Calcul des marges de sécurité
 - Cosmétovigilance
 - Tests de sécurité
 - Raisonnement et conclusion
- Méthode de fabrication et BPF : comment répondre ?
- Allégations : comment les formuler et les justifier ?
- Expérimentation animale : comment s'y conformer ?

III. Comment notifier sur le CPNP ?

Cas pratique: la démarche pour un produit cosmétique
Nanomatériau: une déclaration supplémentaire ?

Distributeur : quelles exigences ?



METHODE PEDAGOGIQUE

- Diaporama de présentation remis et envoyé par voie électronique.
- Exemples concrets, retours d'expériences et discussion.
- Questionnaire d'évaluation.
- Remise d'une attestation de fin de formation.

Les questions peuvent être transmises par courriel en amont de la formation à : institut@scientis.fr

INTERVENANTS

- Evaluateurs de la sécurité des produits cosmétiques.
- Ingénieur Chimiste et Microbiologiste.

TARIF

Participant en poste : 850€HT, 10% de remise au-delà de deux participants par entreprise.

Participant en recherche d'emploi (justificatif demandé) : 400€HT

Le prix inclut les supports de formation, les pauses café et le déjeuner.

MODALITES DE REGLEMENT

- par virement bancaire :
IBAN : FR76 3006 6106 1100 0201 8960 114
BIC : CMCIFRPP
TVA intracommunautaire FR 85 819494113
- par chèque à l'ordre d'INSTITUT SCIENTIS.
A envoyer au 42, avenue Junot-75018 PARIS.

CONTACT

Téléphone : +33 (0)9 54 97 59 89

Courriels : institut@scientis.fr/contact@lmis.fr

INSTITUT SCIENTIS

Recherche-Conception-Réglementation

Organisme de formation n° 11 75 54659 75- Agrément Ministère Recherche (CIR)

SARL Capital social 30000€- 819 494 113 R.C.S. Paris

www.institut-scientis.fr / institut@scientis.fr / +33 (0)9 54 97 59